Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID: 035-253514665-20240402-2024\_04\_02\_05-DE

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## DÉPARTEMENT d'ILLE et VILAINE

## ARRONDISSEMENT de RENNES

Syndicat Intercommunal pour l'enseignement de la **M**usique

S.I.M. RIVE SUD

S.I.M. Hôtel de Ville

BP. 77109

35 171 BRUZ Cedex

Place du Docteur Joly

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS

du COMITÉ SYNDICAL

Nº 5

L'an deux Mille vingt-quatre, le 2 avril, le Comité du Syndicat Intercommunal pour l'Enseignement de la Musique de Rive Sud, s'est réuni salle n°1 à l'école de musique, sous la présidence de Madame Catherine BOUTHEMY, 1ère Vice-Présidente, en session ordinaire, après avoir été convoqué le 22 mars, conformément à l'article L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OB.	IET	de	la	DÉL	<b>IBER</b>	ATI	ON	:
-----	-----	----	----	-----	-------------	-----	----	---

**AFFECTATION DES RESULTATS – BUDGET GENERAL** 

PRESENTS

C. Bouthemy, M. Demolder, A. Guillet, J-R Houssin, A. Le Couriaud, B. Leroy, N. Lollivier, S. Marchais, S. Pelois, D. Renault, R. Thorez.

ABSENTS K. Fiancet, F. Gourdais (pouvoir à A. Guillet), F. Leroy, A. Martino, A. Marquis, E. Moineau, C. Trochu (pouvoir à D. Renault).

**Monsieur Michel Demolder**, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, prend place au Comité Syndical en qualité de Secrétaire.

Envoyé en préfecture le 05/04/2024 Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID: 035-253514665-20240402-2024\_04\_02\_05-DE

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2023, Considérant que le Compte de Gestion 2023 et le Compte Administratif 2023 sont concordants, Statuant sur l'affection des résultats de fonctionnement de l'exercice 2023,

La 3ème Vice-Présidente propose d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DES RESULTATS							
ONCTIONNE	EMENT- REALISES						
2 B 2	A. Total des dépenses de fonctionnement au CA 1023 B. Total des recettes de fonctionnement au CA 1023 C. Excédent antérieur reporté	- + +	1 008 920,94 1 076 152,43 29 057,40 96 288,89				
Solde							
NVESTISSEM	IENTS REALISES						
А	a. Total des dépenses d'investissement au CA						
2	2023		22 021,03				
В	Total des recettes d'investissement au CA	+	26 385,80				
2	2023		19 945,61				
C	. Excédent antérieur reporté		•				
Solde_	·	+	24 310,38				

Le budget du Syndicat présente un excédent de 96 288,89 € à la section de fonctionnement et de 24 310,38 € à la section d'investissement.

Ce résultat de clôture de compte administratif s'établit donc à 120 599,27 €.

## Affectation des résultats

Au budget primitif 2024, il vous est demandé d'affecter un montant de 24 310,38 € à l'article 001 « solde d'exécution reporté » de la section recette d'investissement et d'inscrire à l'article 002 « solde d'exécution reporté » de la section recette de fonctionnement, un montant de 96 288,89 €.

Considérant que le bureau réuni le 19 mars 2024, s'est positionné favorablement,

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE les résultats de l'exercice 2023 au budget du Syndicat tels que présentés ci-dessus.

Délibération Publiée le :	05/04/2024
Transmise à la Préfecture le :	05/04/2024

Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire
Le Président,
Bertrand LEROY

